

Baillargues • Beaulieu • Castelnau-le-Lez • Castries • Clapiers • Courdonsec

• Courdonsec • Fabrègues • Grabels • Jacou • Juvignac • Lattes •

Lavérune • Le Crès • Montaud • Montferrier-sur-Lez • Montpellier

• Murviel-les-Montpellier • Pérols • Pignan • Prades-le-Lez •

Restinclières • Saint-Brès • Saint-Drézéry • Saint-Geniès-

des-Mourgues • Saint-Georges-d'Orques • Saint-Jean

de Védas • Saussan • Sussargues • Vendargues •

Villeneuve-lès-Maguelone

forfaits subventionnés

Allo TaM

04 67 22 87 87

Du lundi au vendredi  
de 7h30 à 18h30.  
Le samedi de 9h à 12h.

[www.tam-way.com](http://www.tam-way.com)

Info trafic

L'info trafic en temps réel  
sur votre mobile.

Par SMS :  
télécharger Mobitrans en  
appelant le 30130  
et en tapant MOBISTRANS  
(appel non surtaxé)



Où obtenir la carte ?

**A l'Agence commerciale TaM**

Agence Centre-Ville

(porte n° 3 Titres subventionnés)

6, rue Jules Ferry – Montpellier  
Station tramway : Gare Saint-Roch  
du lundi au vendredi de 8h à 11h30  
et les lundi et mardi de 13h30 à 17h

Renseignements

Tél 04 67 22 87 87

[Titres Subventionnés]

# tarifs Carte d'Or

# Conditions d'attribution Carte d'Or TaM

Une subvention est accordée par Montpellier Agglomération.

## Vous pouvez bénéficier...

...d'une réduction de 50% sur le forfait de libre circulation mensuel (soit 21,50 €/mois) ou hebdomadaire (soit 6,75 €/semaine) si :

- vos revenus mensuels sont inférieurs à 1497 € pour une personne seule.
- vos revenus mensuels sont inférieurs à 2096 € pour un couple.

...gratuitement d'un forfait annuel de libre circulation si :

- vos revenus mensuels sont inférieurs à 780 € pour une personne seule.
- vos revenus mensuels sont inférieurs à 1273 € pour un couple.

## A qui s'adresse la Carte d'Or ?

Aux personnes résidant dans l'une des communes de Montpellier Agglomération, âgées de 65 ans, ou de 60 ans et plus et sans activité rémunérée, ou dispensées de recherche d'emploi ou déclarées inaptes définitives au travail.

■ Les cartes (avec 50% de réduction sur l'abonnement mensuel) sont rechargeables à l'Agence commerciale TaM, dans les Maisons de l'Agglomération, aux distributeurs automatiques des stations tramway et chez les commerçants-relais.

■ Le Forfait «Annuel» est exclusivement délivré à l'Agence commerciale (titres subventionnés) et peut être rechargé à l'Agence commerciale TaM et dans les Maisons de l'Agglomération.



## Quelles sont les conditions à remplir ?

Satisfaire à des conditions de ressources calculées sur la base du revenu BRUT avant tout abattement (plus les capitaux mobiliers et les revenus fonciers NETS...), indiqués sur votre avis d'imposition.

## Quel est le tarif de la Carte d'Or TaM ?

- Tarif de la carte : **5 €** + frais de dossier **3,50 €** (les frais de dossiers sont offerts à la création de la carte).
- En cas de perte ou de vol, frais de dossier : **3,50€** + carte **5€**, soit un total de **8,50€ + 1 photo**.  
Délivrance immédiate.

## Quelles sont les pièces à fournir ?

- 1 photo d'identité récente,
- 1 pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport),
- dernier avis d'imposition sur le revenu.
- **Pour les personnes de 60 ans et plus** selon leur situation, un avis de retraite délivré par la CRAM, une déclaration sur l'honneur à compléter et signer (stipulant que vous n'exercez aucune activité salariée), une dispense de recherche d'emploi, une déclaration d'inaptitude définitive au travail.